

## COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION EUROPE ET INTERNATIONAL Du 17 avril 2025

### Ordre du jour

- Accueil et introduction par Henri Verdier, ambassadeur pour le numérique, président de la commission Europe et international
- Présentation d'Eurogi. Intervention de Maurice Barbieri, trésorier d'Eurogi.
- Présentation de la 15<sup>e</sup> session de l'UN-GGIM. Intervention de Nicolas Paparoditis, directeur général adjoint de l'IGN.
- Mémoire multilatéral sur le renforcement de la chaîne d'approvisionnement géodésique du Centre d'Excellence Géodésique des Nations Unies. Intervention de Nicolas Paparoditis, IGN.
- Révision de la directive INSPIRE. Intervention de Claire Dorville, point de contact INSPIRE pour la France, Ecolab du CGDD.
- Accès aux marchés internationaux des entreprises du géonumérique. Intervention d'Elise Ladurelle, directrice d'Afigéo.
- Points divers.

Date envisagée de la prochaine réunion de la commission Europe et international : automne 2025.

### Liste des participants

Organisme	Prénom	NOM
Ambassadeur pour le numérique, président de la Commission Europe et international	Henri	VERDIER
Président du CNIG	Bertrand	MONTHUBERT
IGN	Nicolas	PAPARODITIS
IGN	Terry	MOREAU
IGN	Clément	GODIN
IGN, commission règles et qualité	Marie	LAMBOIS
DINUM	Estelle	MAUDET
DINUM	Jérôme	DESBOEUF
Commission nationale de toponymie et GENUNG	Pierre	JAILLARD
CEREMA	Sophie	HOUZET
CNRS, commission géopositionnement	Pierre	BRIOLE
SHOM	Adeline	SOUF

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères	Merlin	AUPIC
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères	Olivier	PLESSIS
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères	Michaël	GEORGES
EKITIA	Michel	PETIT
EKITIA	Anthéa	SERAFIN
Commissariat général au développement durable /ECOLAB	Theodora	DE PASQUALE
Commissariat général au développement durable /ECOLAB	Claire	DORVILLE
Commissariat général au développement durable /ECOLAB	Benoît	DAVID
Commissariat général au développement durable /ECOLAB	Olivier	DISSARD
Commissariat général au développement durable /ECOLAB	Alexis	LEAUTIER
INSEE	Pierre	VERNEDAL
OpenDataFrance	Gabriella	MARTIN
EUROGI	Maurice	BARBIERI
AFIGEO	Elise	LADURELLE-TIKRY
CNIG	Pierre	LAULIER
CNIG	Benoît	MORANDO
CNIG	Malo	SAOUT

## Introduction

Henri Verdier, président de la Commission Europe et International, a ouvert cette réunion

## Présentation d'EUROGI

*Présentation par Maurice Barbieri, géomètre, membre de l'association européenne des géomètres et trésorier d'Eurogi.*

EUROGI, créée à l'initiative de la Commission européenne, est la structure de référence en matière d'information géographique à l'échelle européenne. Elle regroupe les associations nationales et acteurs clés du secteur, avec pour objectif de promouvoir l'usage et la structuration de l'information géographique.

Ses actions stratégiques visent à renforcer le maillage des réseaux, accompagner les innovations technologiques et soutenir le développement des compétences.

EUROGI est engagée dans plusieurs activités : représentation politique auprès de la Commission européenne, organisation de conférences et de formations, contribution à des projets structurants comme INSPIRE, et rédaction de prises de position sur des sujets émergents, comme l'accessibilité des données spatiales ou la diversité homme/femme dans le secteur.

Des pistes de collaboration avec le CNIG ont été identifiées : relais de communication, webinaires, participation à des enquêtes européennes, échanges de bonnes pratiques, et présence dans les travaux de la Commission européenne.

**Questions/Remarques :**

Les échanges ont porté sur l'implication d'EUROGI dans la régulation de l'intelligence artificielle, sa capacité à accompagner les acteurs européens face aux risques de dépendances critiques (notamment dans un contexte géopolitique tendu), ainsi que son positionnement sur les standards d'interopérabilité.

Plusieurs intervenants ont souligné l'importance de renforcer les collaborations entre EUROGI, les instances françaises et les experts du domaine. Le lien historique avec Afigéo a aussi été rappelé.

**Conclusion :**

Henri Verdier a proposé à Eurogi de travailler sur les risques de dépendance des acteurs européens du géonumérique vis-à-vis d'États tiers, notamment des États-Unis. Les liens entre le CNIG et Eurogi vont être renforcés.

<b>Présentation de la 15e session de l'UN-GGIM</b>
--

*Présentation par Nicolas Paparoditis*

**Présentation :**

L'ordre du jour de la prochaine session de l'UN-GGIM (début août, à New York), a été présentée. Un appel est lancé aux groupes de travail du CNIG pour identifier les points à porter sur les sujets qui relèvent de leur compétence. Ces travaux permettront de rédiger le rapport français qui fixera la position française pour la session de l'UN-GGIM

**Échanges :**

L'idée d'une concertation européenne préalable à la réunion a été évoquée, afin d'adopter une position commune. Bien qu'EUROGI n'ait pas un statut officiel d'observateur à l'UN-GGIM, son aide à une telle démarche a été évoquée.

Les participants ont également souligné la nécessité de transmettre les messages des agences spatiales européennes par l'intermédiaire des États membres.

Le besoin d'une coordination entre l'IGN, la commission nationale de toponymie et le CNIG a aussi été soulevée pour préparer l'adoption d'une proposition de renforcement des liens entre UN-GGIM et UNGEGN, qui vise à constituer un recueil d'accords institutionnels sur les bonnes pratiques partagées entre les agences cartographiques nationale et les autorités nationales chargées des noms.

## Mémorandum multilatéral sur le renforcement de la chaîne d'approvisionnement géodésique du Centre d'Excellence Géodésique des Nations Unies.

*Présentation par Nicolas Paparoditis, Directeur général adjoint de l'IGN*

### **Présentation :**

Nicolas Paparoditis a alerté sur les vulnérabilités de l'infrastructure géodésique mondiale, notamment en ce qui concerne les systèmes VLBI et SLR. Un mémorandum multilatéral sur le renforcement de la chaîne d'approvisionnement géodésique a été adopté entre l'UN-GGIM et les parties prenantes, afin d'assurer une gouvernance coordonnée des infrastructures face aux risques stratégiques, techniques et humains. La France doit s'organiser pour répondre à ces enjeux, dans une logique de souveraineté.

### **Échanges :**

Les échanges ont porté sur la stratégie à adopter dans le cadre du mémorandum : faut-il privilégier le développement de collaborations multilatérales, notamment avec les États-Unis, ou orienter les efforts vers la construction d'une souveraineté européenne ? Il a été dit que l'évolution récente du contexte géopolitique rend la question de la souveraineté d'autant plus centrale dans les discussions.

## Révision de la directive INSPIRE

*Présentation par Claire Dorville, chargée des affaires Européennes et Internationales à Ecolab/CGDD/SRI, point de contact national de la directive INSPIRE*

### **Présentation :**

La consultation met en lumière une reconnaissance large de l'utilité de la directive INSPIRE, perçue comme un outil structurant pour l'interopérabilité des données environnementales à l'échelle européenne. INSPIRE joue un rôle crucial dans la circulation transnationale des données, condition essentielle à la conduite de politiques environnementales cohérentes entre États membres.

La directive reste néanmoins confrontée à plusieurs obstacles : accessibilité limitée des données (incomplètes, peu actualisées, techniques), fragmentation des sources et complexité des modèles de données. Les types de données jugés prioritaires à améliorer concernent la qualité de l'eau, des sols et de l'air, la biodiversité, l'occupation des sols, les données marines et hydrologiques, ainsi que les émissions industrielles et les données agricoles et forestières.

Un débat apparaît parmi les répondants sur la pertinence de la directive en tant qu'instrument autonome : si elle s'aligne pleinement avec la législation open data, certains estiment qu'une fusion avec les dispositions législatives existantes serait envisageable, tandis que d'autres plaident pour le maintien d'une directive spécifique propre au secteur de l'information géographique.

Cette première consultation permettra de réaliser une analyse d'impact, qui constituera le socle de la révision de la directive INSPIRE. Il sera alors essentiel d'élaborer une position française consolidée en réponse à la future proposition législative. La création d'un groupe de travail au sein du CNIG doit permettre de coordonner l'ensemble des parties prenantes autour de cette réponse nationale.

## **Échanges :**

Plusieurs interrogations ont été soulevées concernant l'alimentation des systèmes d'IA à partir des données environnementales et la nécessité de structurer ces données pour l'IA. Il a été noté que ces sujets constituent des enjeux importants, bien qu'ils n'apparaissent pas explicitement dans la consultation.

Sur le plan technique, plusieurs intervenants ont insisté sur les difficultés rencontrées pour mettre en œuvre le cadre technique d'INSPIRE. Le besoin d'un cadre technique rénové a été évoqué, avec l'idée que la révision de la directive pourrait porter une ambition plus claire et un objectif plus explicite.

Certains participants ont exprimé une certaine insatisfaction quant à la perte de sens de la directive par rapport à son ambition initiale : rendre accessibles aux citoyens les données environnementales. Il a été souligné un manque d'appropriation et de compréhension des enjeux par les acteurs concernés, dans un contexte marqué par le poids croissant des grandes plateformes numériques.

Le questionnement sur le « but » d'INSPIRE est revenu à plusieurs reprises comme central.

L'intérêt de réfléchir à une meilleure articulation entre INSPIRE et d'autres cadres comme l'Open Data ou les lois nationales (notamment la loi Lemaire) a été rappelé, mais il a été souligné que la directive INSPIRE ne doit pas être réduite à une simple directive Open Data, et doit aussi être reconnue pour son rôle dans le partage de données entre administrations.

Concernant le calendrier, un groupe de travail du CNIG doit être créé pour établir un consensus sur la position que la France souhaite défendre, en amont d'une éventuelle proposition législative européenne. Une stratégie d'influence doit être construite dès cette phase préparatoire. Eurogi a proposé son soutien dans ce processus.

## **Conclusion :**

Création d'un groupe de travail au sein de la commission Europe et International pour coordonner la position française sur l'évolution de la directive INSPIRE.

## **Accès aux marchés internationaux des entreprises du géonumérique**

*Présentation par Elise Ladurelle, Directrice générale d'Afigéo*

### **Présentation :**

L'intervention visait à présenter les actions menées par l'Afigéo pour l'internationalisation des entreprises françaises du géonumérique.

De nombreuses entreprises manifestent en effet un intérêt croissant pour le développement à l'international. L'étude économique sur le géonumérique a cependant montré que l'écosystème privé du géonumérique est principalement constitué de TPE et de PME, pour qui cet enjeu reste complexe.

Sur ce sujet, l'Afigéo anime un club international, qui vise à structurer la réflexion et les initiatives autour de l'export. Un partenariat a été établi avec Business France, qui identifie le géonumérique comme un secteur de niche avec un potentiel important. Plusieurs rencontres d'affaires,

principalement orientées vers l’Afrique francophone, ont ainsi été organisées. Des barrières linguistiques freinent en effet les initiatives dans les zones anglophones

En 2025, un projet est prévu au Bénin et au Togo. Un axe de coopération France–Québec est en également cours de structuration, autour de Géospatial Québec, avec pour ambition de renforcer la visibilité du secteur à l’occasion du salon GéoMontréal.

**Échanges :**

La nécessité de mener des démarches dans les pays anglophones a été mise en évidence, et Eurogi a proposé son appui afin de surmonter les obstacles liés à la barrière linguistique.